BON DE COMMANDE

DUNKERQUE, le 28/03/2025

Groupe Habitat Hauts-de-France
28, Rue du Leughenaer
59140 DUNKERQUE

tél.: 03.28.65.86.70 fax: 03.28.65.86.79

ATTENTION TVA 10%

Affaire suivie par: Grégory Haeuw

N/Réfs: **2025GH 0754**

FLASH ENERGIES CENTRE AFFAIRES DE LA LINERIE
BAT.1A - Z.A DE LA CROIX ROUGE
59380

Contacter l'entreprise au: 03.28.27.12.60

Affectation Patrimoine	Affectation Comptable	Information sur le délai de règlement de la facture
3.183.62.02.017	615101 12 0000 1	Règlement à 30 jours date de Facture

Lieu du Travail à Réaliser

X	**LOGEMENT**	FANNY BEAUMONT	Tél: 07.81.48.53.29 ou 07.81.48.53.29
		17 C,R DU FORT LOUIS APT. 404	
	PARTIES COMMUNES	RES. SAINT MARTIN 59140 DUNKERQUE	
Localisation des dommages:		ABORD	

Réf.	Désignation	Qte.	Unité	Prix U.	Montant
4000000	'Forfait de Prise en charge' unique, quelque soit : - le nbre d'interventions pour un même bon de cde, - les déplacements et kms nécessaires. Ce 'Forfait de Prise en charge' sera donc facturé à l'unité pour chacun des BC inf à 3 000€Ht.	1,00	Forfait	30,36	30,36
4000150	Forfait Refixation prise de courant, interupteur... (petit appareillage électrique) y compris remplacement du pot si nécessaire (notamment resserage des borniers au tableau électriques...) loc: 1 PC séjour et 1 PC chambrre 1	2,00	Forfait	15,18	30,36
4000640	Remplacement carillon type filaire	1,00	U	55,66	55,66

Délai impératif	Avant le 11/04/2025	Gardien	CORINNE ASSET	TOTAL TTC	128,03

Le Directeur Gestion & Patrimoine
REMY DELBAERE



L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour limiter les nuisances, prévenir les pollutions et éliminer les déchets conformément à la réglementation en vigueur et dans le respect du Guide « ENTRETIEN DU PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT »

IMPORTANT : **- La facture doit être adressée aussitôt le travail terminé en un seul exemplaire à notre siège social.**
- Le présent Bon de Commande doit être joint à la facture et le retour d'intervention impérativement complété

Le cadre ci-dessous devra impérativement être complété par le locataire ou le gardien

RETOUR D'INTERVENTION

Matin	Après-Midi	Date Intervention :
Heure d'arrivée :	Heure d'arrivée :	Nbre d'ouvriers :
Heure de départ :	Heure de départ :	Déplacement :

Observations éventuelles:

Signature Gardien ou Locataire OBLIGATOIRE

Votre intervention technique est-elle définitivement clôturée?: ☐ Oui ☐ Non

BON DE COMMANDE

DUPLICATA A JOINDRE A LA FACTURE

DUNKERQUE, le 28/03/2025

Groupe Habitat Hauts-de-France
28, Rue du Leughenaer
59140 DUNKERQUE

tél.: 03.28.65.86.70 fax: 03.28.65.86.79

ATTENTION TVA 10%

Affaire suivie par: Grégory Haeuw

N/Réfs: **2025GH 0754**

FLASH ENERGIES CENTRE AFFAIRES DE LA LINERIE
BAT.1A - Z.A DE LA CROIX ROUGE
59380

Contacter l'entreprise au: 03.28.27.12.60

Affectation Patrimoine	Affectation Comptable	Information sur le délai de règlement de la facture
3.183.62.02.017	615101 12 0000 1	Règlement à 30 jours date de Facture

Lieu du Travail à Réaliser

X	**LOGEMENT**	FANNY BEAUMONT	Tél: 07.81.48.53.29 ou 07.81.48.53.29
		17 C,R DU FORT LOUIS APT. 404	
	PARTIES COMMUNES	RES. SAINT MARTIN 59140 DUNKERQUE	
Localisation des dommages:		ABORD	

Réf.	Désignation	Qte.	Unité	Prix U.	Montant
4000000	'Forfait de Prise en charge' unique, quelque soit : - le nbre d'interventions pour un même bon de cde, - les déplacements et kms nécessaires. Ce 'Forfait de Prise en charge' sera donc facturé à l'unité pour chacun des BC inf à 3 000€Ht.	1,00	Forfait	30,36	30,36
4000150	Forfait Refixation prise de courant, interupteur... (petit appareillage électrique) y compris remplacement du pot si nécessaire (notamment resserage des borniers au tableau électriques...) loc: 1 PC séjour et 1 PC chambrre 1	2,00	Forfait	15,18	30,36
4000640	Remplacement carillon type filaire	1,00	U	55,66	55,66

Délai impératif	Avant le 11/04/2025	Gardien	CORINNE ASSET	TOTAL TTC	128,03

Le Directeur Gestion & Patrimoine
REMY DELBAERE



L'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour limiter les nuisances, prévenir les pollutions et éliminer les déchets conformément à la réglementation en vigueur et dans le respect du Guide « ENTRETIEN DU PATRIMOINE ET ENVIRONNEMENT »

IMPORTANT : **- La facture doit être adressée aussitôt le travail terminé en un seul exemplaire à notre siège social.**
- Le présent Bon de Commande doit être joint à la facture et le retour d'intervention impérativement complété

Le cadre ci-dessous devra impérativement être complété par le locataire ou le gardien

RETOUR D'INTERVENTION

Matin	Après-Midi	Date Intervention :
Heure d'arrivée :	Heure d'arrivée :	Nbre d'ouvriers :
Heure de départ :	Heure de départ :	Déplacement :

Observations éventuelles:

Signature Gardien ou Locataire OBLIGATOIRE

Votre intervention technique est-elle définitivement clôturée?: ☐ Oui ☐ Non

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

cerfa 13948*03

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1301-SD
(01-2014)
@ Internet-DGFiP

2025GH 0754

ATTESTATION SIMPLIFIEE[1]

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) :
Nom : DELBAERE ..... *Prénom* : REMY .....
Adresse : 520 Bd Parc D'affaires BP 111 ..... *Commune* Coquelles Cédex ..... *Code postal* : 62903 .....

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☒ *maison ou immeuble individuel* ☐ *immeuble collectif* ☐ *appartement individuel*

☐ *autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)* .....

Les travaux sont réalisés dans :

☒ *un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation*

☐ *des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage*

☐ *des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble*

☐ *un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage*

Adresse[2] : 17 C,R DU FORT LOUIS APT. 404 ..... *Commune* DUNKERQUE ..... *Code postal* : 59140 .....

dont je suis : ☒ *propriétaire* ☐ *locataire* ☐ *autre (précisez votre qualité)* : .....

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent **pas plus de cinq des six éléments** de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés **: ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☒ installations électriques ☐ système de chauffage** ***(pour les immeubles situés en métropole)***

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à COQUELLES ....., le 28/03/2025 .....

Signature du client ou de son représentant :

[1] Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.
[2] Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.